

PROJET SEN 85.002 FAIB  
SECRETARIAT EXECUTIF

REUNION DU COMITE DE GESTION DU FAIB

LIEU: Bureau du Directeur du Développement Communautaire

DATE: 28 Décembre 1983

OBJET: \* élaboration des contrats-typas : comité de Gestion/ONGS  
\* étude des projets parvenus au Secrétariat Exécutif

PRESENTS: \*CONGAD

Mme BA Soukeyna NDIAYE

M. Thierno KANE

\*Gouvernement du Sénégal

MM. Modou SALL MDS/DDC

Cheikh AMAR MDS/DDC

Mabigué NGOM MPC

\*PNUD

Mlle Adama BASSE

M. Mamadou MBACKE

Après un débat fructueux sur le modèle de Protocole d'Accord devant lier le Comité de Gestion et les ONGS il a été suggéré :

- de supprimer le timbre de la Direction du Développement Communautaire sur la couverture
- de rappeler dans les visas le Comité de Gestion qui est un organe Technique du FAIB
- de préciser que le Protocole d'Accord prenne fin après l'évaluation du projet (article 6)
- de supprimer les paragraphes : 1 et 4 de l'appendice II
- de demander un exemplaire du rapport de fin de projet aux ONGS au lieu de dix (appendice II)
- de modifier l'avant dernier paragraphe de l'appendice II et d'écrire à la place que l'ONG doit former les bénéficiaires de telle sorte qu'après son retrait la survie du projet soit assurée

PNUD

PLAN

CONGAD

DDC

Cheikh AMAR



- de faire en lieu et place un rapport d'exécution après le 3e mois d'exécution du projet, un deuxième à mi parcours, et un dernier rapport à la fin du projet (appendice II).

S'agissant des projets il a été décidé ce qui suit :

+ le projet agro-pastoral de Malika parrainé par l'ACAPES et le projet Takku Liggey II de Keur Dabo parrainé par l'ABACED ont été approuvés

+ le projet rizicole du walo Boundoum en faveur du groupement mixte de Keur Aly n'a pas été approuvé, aucune relation directe n'existant entre la riziculture et les activités des femmes dans le projet (teinture, couture).

A cet égard, le comité de gestion demande d'ailleurs à l'ANAS de présenter une autre requête.

Diverses questions ont été posées sur :

- le détail de l'utilisation du fonds FAIB
- l'estimation des recettes qui doit être plus claire
- la possibilité, pour le CONGAD, de signer les chèques libellés pour financer les projets approuvés ce qui impliquerait celui-ci davantage à la gestion du fonds.